

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 1er novembre 2010 à 19 h 5650, rue d'Iberville, 2e étage

PRÉSENCES:

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont Madame Élaine Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement

ABSENCE:

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard

AUTRES PRÉSENCES:

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

CA10 26 0308

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er novembre 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA10 26 0309

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 soit approuvé.

	Adoptée à l'unanimité.
10.03 - Période d'information des conseillers	
Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.	
10.04 - Période de questions du public	
La période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 20 h 28.	
Il est proposé par M. François W. Croteau	
appuyé par Mme Elaine Ayotte	
Et résolu	

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA10 26 0310

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 141 144,94 \$ à Hiab Québec pour la fourniture et l'installation d'une grue articulée 15.6 TM et d'une benne basculante de 15 pieds sur un châssis de camion Freightliner M2-106 fourni par la Ville - Devis 29610A22 - Appel d'offres public numéro 10-11426 (4 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 141 144,94 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'une grue articulée 15.6 TM et d'une benne basculante de 15 pieds sur un châssis de camion Freightliner M2-106 fourni par la Ville.

D'accorder à Hiab Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 141 144,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 10-11426.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

> Adoptée à l'unanimité. 1102913036

CA10 26 0311

Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 108 156,09 \$ à Globocam (Montréal) inc. pour l'achat d'un châssis de camion 6 x 4 pour camion arroseur de rue Freightliner année 2011 - Devis 32410A12 - Appel d'offres public numéro 04-8151 (4 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 108 156,09 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis de camion 6 x 4 pour camion arroseur de rue, de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2011, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 108 156,09 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 04-8151.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
110291303

20.03

CA10 26 0312

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$, à même le surplus non affecté, à chacun des deux Magasins-Partage localisés sur le territoire de l'arrondissement pour un montant total de 10 000 \$, pour l'année 2010

Il est proposé par François W. Croteau appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à Bouffe-Action de Rosemont pour l'année 2010.

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ au Centre de ressources et d'action communautaire La Petite-Patrie pour l'année 2010.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

	Adoptée à l'unanimité 1101663014
Il est proposé par M. François W. Croteau	
appuyé par Mme Elaine Ayotte	
Et résolu :	
De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.04 à 20.06 de l'ordre du jour.	
	Adoptée à l'unanimité

20.04

CA10 26 0313

Approbation de la convention avec l'organisme Centre d'alphabétisation N-A Rive de Montréal et octroi d'une contribution financière totale de 15 061 \$ pour l'année 2011 pour la réalisation des activités du Programme jeunesse d'intervention de milieu

Il est proposé par François W. Croteau appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme Centre d'alphabétisation N-A Rive de Montréal, se terminant le 30 juin 2011, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 307 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 15 061 \$ au Centre d'alphabétisation N-A Rive de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité. 1101663015

20.05

CA10 26 0314

Approbation d'un avenant modifiant la convention de partenariat intervenue entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) et le Club de boxe et musculation Les Titans, prévoyant l'ajout de l'Annexe 4 « Conditions d'exploitation des installations prêtées ».

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'approuver l'avenant modifiant la convention de partenariat 2010-2012 intervenue entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et le Club de boxe et musculation Les Titans (CA10 260059), prévoyant l'ajout d'une annexe confiant l'exploitation du chalet du parc Saint-Édouard prêté à l'organisme et en précisant les conditions, ledit avenant étant joint comme annexe numéro 308 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité. 1104288005

20.06

CA10 26 0315

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Festival international du film pour enfants de Montréal (FIFEM) » et octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec l'organisme « Festival international du film pour enfant de Montréal » (FIFEM), lequel est joint comme annexe numéro 309 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente au nom de Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'octroyer conséquemment une contribution financière de 20 000 \$ au Festival international du film pour enfants de Montréal (FIFEM) pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1102681002

CA10 26 0316

Autorisation pour l'aliénation d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu:

D'autoriser la mise au rancart et la vente par encan d'équipements désuets tels que décrits dans l'onglet "Description" du sommaire décisionnel.

D'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1102913038

30.02

CA10 26 0317

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 septembre 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de septembre 2010, soit du 27 août au 30 septembre 2010, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

II est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 septembre 2010, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de septembre 2010, soit du 27 août au 30 septembre 2010, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité. 1100209005

30.03

CA10 26 0318

Adoption - Bilan PALÉE 2007-2010 de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC), requise dans le cadre de l'entente de gestion relative au mandat de Centre local de développement (CLD)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter le bilan PALÉE 2007-2010 de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC), requise dans le cadre de l'entente de gestion relative au mandat de Centre local de développement (CLD).

De transmettre copie du bilan PALÉE 2007-2010 de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC) au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

1	100963092
---	-----------

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA10 26 0319

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction de deux bâtiments résidentiels de 6 logements et 3 étages avec mezzanine - Bâtiments situés aux 3176 et 3180, rue Dandurand

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages et 6 logements, situé aux 3176-3180, rue Dandurand, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), les plans identifiés « 3176-3180, Dandurand », « Plan d'implantation », « Plan de paysage », « Plan du sous-sol », « Plan du niveau mezzanine », « Élévation Dandurand », « Élévation Ruelle », « Élévation latérale droite », « Élévation latérale gauche », « Coupe longitudinale 1 », « Coupe longitudinale 2 », « Détails 1 » et « Détails 2 », préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 24 septembre 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant les demandes de permis 3000202340 et 3000202343, lesquels plans sont joints comme annexes numéro 310 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité. 1100963075

40.02

CA10 26 0320

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages, de 6 logements et mezzanine - Bâtiment situé au 5681, rue De La Roche

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages et 6 logements, situé au 5681, rue De La Roche, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés, A101 plan d'implantation, A103 plan du sous-sol, A113 plan des mezzanines, A201 élévation principale, A202 élévation droite, A203 élévation arrière, A204 élévation gauche et A301 coupe longitudinale, préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 18 octobre 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000192772, lesquels plans sont joints comme annexes numéros 311 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'assortir l'autorisation d'une garantie pécuniaire au montant de 15 000 \$, assurant dans un délai de 12 mois à partir de la date d'émission des permis, la réalisation complète du projet, conformément aux plans approuvés par le conseil d'arrondissement, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

Adoptée à l'unanimité. 1100963079 ·

40.03

CA10 26 2010-14

Avis de motion - Règlement numéro RCA-23-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »

Le maire François W. Croteau donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement RCA-23-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés », ayant pour objet de soustraire les projets de construction, d'agrandissement ou de transformation de bâtiments dans la Cité-Jardin du Tricentenaire de l'exercice de la délégation permettant à la directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises d'approuver ces projets et, par conséquent, de les faire approuver dorénavant par le conseil d'arrondissement. L'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1100963080

40.04

CA10 26 0321

Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement d'une somme de 38 910 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 6565-6575, rue Saint-Urbain), conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 38 910 \$, du propriétaire du terrain en cause, conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fin de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale (dossier 2100158010).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité. 1100963085

40.05

CA10 26 2010-15

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, et imposant une cotisation »

Le conseiller Pierre Lampron donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Promenade Masson pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, et imposant une cotisation », l'objet de ce règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1100963088

40.06

CA10 26 2010-16

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, et imposant une cotisation »

Le maire François W. Croteau donne un avis de motion qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Plaza St-Hubert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, et imposant cotisation », l'objet de ce règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1100963089

40.07

CA10 26 2010-17

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, et imposant une cotisation »

Le maire François W. Croteau donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, et imposant cotisation », l'objet de ce règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1100963090

40.08

CA10 26 2010-18

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin d'y ajouter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) propre à la Cité-Jardin du Tricentenaire (zones 0582, 0598, 0600 et 0601)

La conseillère Élaine Ayotte donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279) », de manière à intégrer des objectifs et des critères, à l'intérieur d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'encadrer la mise en valeur et la préservation de la Cité-Jardin du Tricentenaire (zones 0582, 0598, 0600 et 0601). L'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1101016003

40 09

CA10 26 0322

Adoption - Projet de règlement numéro 01-279-27 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin d'y ajouter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) propre à la Cité-Jardin du Tricentenaire (zones 0582, 0598, 0600 et 0601)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 01-279-27 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279), de manière à y intégrer des objectifs et des critères, à l'intérieur d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'encadrer la mise en valeur et la préservation de la Cité-Jardin du Tricentenaire (zones 0582, 0598, 0600 et 0601).

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 23 novembre 2010, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Elaine Ayotte
Et résolu :
De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.10 à 40.12 de l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité.

40.10 CA10 26 0323
Autorisation d'une dérogation mineure - Dérogations à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Alignement de construction et profondeur d'un bâtiment sur ou pour laquelle une hauteur minimale est exigée - Bâtiment situé aux 2675-2685-2695, rue Masson
Il est proposé par François W. Croteau
appuyé par Élaine Ayotte
Et résolu :
D'accorder une dérogation mineure relativement au bâtiment situé aux 2675-2685-2695, rue Masson (lot 1 586 285 du cadastre du Québec), y autorisant :
- un pourcentage minimal de façade à l'alignement de construction inférieur au 60 % requis, malgré l'article 52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui stipule qu'au moins 60 % de la superficie d'une façade doit être construit à l'alignement de construction;
- une profondeur d'un bâtiment sur ou pour laquelle une hauteur minimale est exigée, malgré le paragraphe 2 de l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (01-279) qui stipule que, dans un secteur de hauteur en mètres et en étages, la hauteur d'un bâtiment doit être en tout point égale ou supérieure à la hauteur en étages minimale prescrite, sur une profondeur d'au moins 4 m à partir de la façade.
Adoptée à l'unanimité. 1101016008
40.11 CA10 26 0324
Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5852-5854, 8e Avenue
Il est proposé par François W. Croteau
appuyé par Élaine Ayotte
Et résolu :
D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 5852-5854, 8 ^e Avenue, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).
Adoptée à l'unanimité. 1101016010
40.12 CA10.26.0325

Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 6629-6631, avenue De Chateaubriand

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par	Élaine Ayotte		
Et résolu :			
		on de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).	
		Adoptée à l'unanim 1100963	
51.01 CA10 26 0326			
		nomination d'un membre régulier pour le comité consultatif ent de Rosemont-La Petite-Patrie	
Il est proposé par	François W. Crotea	uu	
appuyé par	Élaine Ayotte		
Et résolu :			
D'accepter la dém d'urbanisme, à con	nission de monsieur npter du 1 ^{er} novembr	Jean Therrien, membre régulier au sein du comité consult re 2010.	atif
comité consultatif o		ame Nathalie Thibodeau, à titre de membre régulier au sein durée non écoulée du mandat du membre à remplacer, à comp 6 décembre 2011.	
Le tout en conform	ité avec le Règlemei	nt RCA-3 intitulé Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme	€.
		Adoptée à l'unanim 1100963	
L'ordre du jour étar	nt épuisé, le maire d'	arrondissement déclare la séance levée à 21 h 05.	
François W. Crote	2211	Pierre Rochon, avocat	
Maire d'arrondisse		Secrétaire d'arrondissement	
Ce procès-ver	bal a été ratifié à la s	éance du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2010.	